



L'ESCLAVAGE CONTEMPORAIN UN FLÉAU EN CONSTANTE CROISSANCE

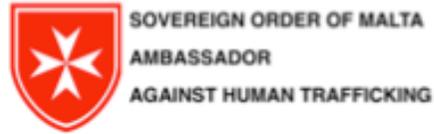
**Défendre le droit à la vie et à la dignité de la personne humaine
par le droit positif, par l'éthique chrétienne et par des valeurs universelles**

24 avril 2025

Michel Veuthey

**Ambassadeur de l'Ordre Souverain de Malte contre la traite des êtres humains
Professeur associé de droit international public, Webster University, Geneva Campus
Président du Conseil de la Fondation Collège Universitaire Henry Dunant (CUHD)
m.veuthey@orderofmalta.int**

www.christusliberat.org www.orderofmalta.int www.nohumantrafficking.orderofmalta.int



LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS : UN APPEL À L'ACTION

MICHEL VEUTHEY

AMBASSADEUR CHARGÉ DE SURVEILLER ET DE
COMBATTRE LA TRAITE DES PERSONNES



SOURCES SUR LES **50 MILLIONS D'ESCLAVES** D'AUJOURD'HUI :

Organisations internationales : ONU, OHCHR, UNODC, OIM, OIT, UNICEF, HCR, OSCE, Conseil de l'Europe (GRETA), UE, OEA, ASEAN, UA

ONG : Anti-Slavery International, HRW, Mission89

Organisations confessionnelles : Église catholique, Église d'Angleterre, Conseil œcuménique des Églises

Médias : ARTE, BBC, CNN, Deutsche Welle, The Guardian, Le Monde, New York Times, Neue Zürcher Zeitung, South China Morning Post, Washington Post.

"Le facteur humain" : un réseau d'acteurs, de fonctionnaires de haut niveau, des experts internationaux et des chercheurs

L'esclavage moderne est présent dans tous les pays, et traverse les frontières ethniques, culturelles et religieuses. Les criminels opèrent en toute impunité et gagnent **236 milliards de dollars par an, 37% de plus qu'en 2014, davantage que Apple, Microsoft, Samsung, BP et Exxon ensemble...**

Si l'esclavage était un pays européen, il aurait la **population de l'Espagne** et une production économique un peu inférieure à celle du Portugal.

L'esclavage contemporain est le **troisième producteur de CO2** après la Chine et les États-Unis.

UTILISER TOUS LES INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX POUR PROTÉGER LA VIE ET LA DIGNITÉ

1. DROITS DE L'HOMME

- Déclaration universelle des Droits de l'Homme, 1948
- Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, 1966
- Pacte International sur les Droits Civils et Politiques, 1966
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 1984
- **Convention relative aux droits de l'enfant (CRC), 1989**
 - **Protocole facultative concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants 2000**
 - **Protocole facultative concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés 2000**
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990
- **Convention Nr. 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999**
- **Convention des Nations Unies contre la corruption, 2003**
- Conseil de l'Europe (COE), Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), 1950
- **COE Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, 2005**
- **COE Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) 2007**
- UE/EU, Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, 2000
- OEA/OAS, Convention américaine relative aux droits de l'homme (Pacte de San José), 1969
- UA/AU, Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 1981
- ANASE/ASEAN Human Rights Declaration (Déclaration des Droits de l'Homme), 2012
- ANASE/ASEAN Convention against Trafficking in Persons (ACTIP), 2015

2. DROIT DU TRAVAIL

- OIT/ILO Convention (no 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949
- ILO Convention (no 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975
- COE, Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant, 1977
- UE/EU, Directive 2014/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier.

3. DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH)

- Conventions de Genève du 12 août 1949
- Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, 1977

4. DROIT PÉNAL INTERNATIONAL

- Statut de la Cour Pénale Internationale (ICC/CPI), 1998
- L'esclavage **crime de guerre et crime contre l'humanité**

5. DROIT MARITIME INTERNATIONAL

- Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), 1974
- Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes (SAR), 1979
- Convention des N.U. sur le droit de la mer (UNCLOS), 1982
- Amendements à la Convention SOLAS et SAR (2024)

6. DROIT DES RÉFUGIÉS ET DE LA MIGRATION

- Convention relative au statut des réfugiés, 1951
- Protocole relatif au statut des réfugiés, 1967
- Convention relative au statut des apatrides, 1954
- Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), 2009

7. CONVENTION CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE (UNTOC) 2000

- Protocole de Palerme pour prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants
- Protocole de Palerme contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer

8. DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Convention-cadre des N.U. sur les changements climatiques (CCNUCC / UNFCCC), 1992
- Protocole de Kyoto, 1997, entré en vigueur le 16 février 2005
- Amendement de Doha, 2012.



Ne pas oublier la **justice restauratrice**: réhabiliter victimes & coupables par la réconciliation

Déclaration Dignitas Infinita sur la dignité humaine

Face à des formes aussi diverses et brutales de négation de la dignité humaine, il est nécessaire de prendre de plus en plus conscience que « la traite des personnes est un crime contre l'humanité ». En substance, elle nie la dignité humaine d'au moins deux manières : « la traite défigure l'humanité de la victime, en offensant sa liberté et sa dignité. Mais, dans le même temps, elle déshumanise celui qui la commet ».

Pape François au participants de la Conférence international sur la traite des personnes (11 avril 2019)

« Je réaffirme que “la traite des personnes” est une activité ignoble, une honte pour nos sociétés qui se disent civilisées ! Les exploiters et les clients à tous les niveaux devraient effectuer un sérieux examen de conscience devant eux-mêmes et devant Dieu ! L'Église renouvelle aujourd'hui son appel puissant, afin que soient toujours protégées la dignité et la place centrale de chaque personne, dans le respect des droits fondamentaux, comme le souligne sa doctrine sociale, des droits qu'elle demande que l'on étende réellement là où ils ne sont pas reconnus à des millions d'hommes et de femmes sur chaque continent. Dans un monde dans lequel on parle beaucoup de droits, combien de fois la dignité humaine est-elle en réalité piétinée ! Dans un monde où l'on parle tant de droits, il semble que le seul à les avoir soit l'argent ».

Pape François aux Nations Unies, New York (25 septembre 2015)

1. INTRODUCTION

QU'EST-CE QUE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ?

- Une forme contemporaine d'esclavage
- **Invisible** (volontairement ou pas)
- **Partout dans le monde**
- **Aussi en Suisse...**

**La traite des êtres humains est un fléau,
un phénomène monstrueux
qui ne cesse d'évoluer et de grandir**

**il n'y a jamais eu autant d'esclaves
dans toute l'histoire qu'aujourd'hui.
50 MILLIONS D'ESCLAVES**

Le fléau est encore **exacerbé** par :

- Les conséquences de la **pandémie** de COVID-19 (Isolement et usage accru d'internet)
- Les **conflits armés**, les situations de violence et d'instabilité économique et politique
- Les **changements climatiques** (augmentant conflits, pauvreté, vulnérabilité)
- Les **vagues migratoires** (nationales, régionales, internationales)
- Les difficultés accrues de protection des personnes vulnérables et des victimes
- **La trop grande impunité des trafiquants (pénale et civile) : 1 poursuite sur 2'150 cas (0,05 %)**
- Les mauvaises utilisations des **technologies** (par les trafiquants et aussi par les victimes)
- **L'absence de limites à l'exploitation économique de personnes vulnérables**

2. DÉFINITIONS ET FORMES

La traite des êtres humains se caractérise par l'**exploitation d'un être humain, combinée à la contrainte ou à la tromperie**

Cette contrainte peut prendre la forme de **violences** physiques ou psychologiques

Les **différentes formes** de la traite des êtres humains :

| | |
|--|---|
| Le travail forcé | Femmes, hommes, enfants, dans l'industrie, l'agriculture, la construction, la pêche, le travail domestique etc. |
| Exploitation sexuelle | Prostitution forcée, mariage forcé, maternité forcée |
| Recrutement d'enfants-soldats | Enrôlement d'enfants-soldats |
| Achat et vol d'enfants | Pour adoption, abus, vente, organes |
| Pornographie infantile | Principalement sur Internet |
| Prélèvements et trafics d'organes | Pour la transplantation |
| Criminalité forcée | Mendicité, vol, trafic de drogue, terrorisme |

50 MILIONS D'ESCLAVES

CAUSES PROFONDES DE LA TRAITE DE PERSONNES

PRÉVENIR
PROTÉGER
REHABILITER

ENFANTS SOLDAT

1. PROFITS SANS LIMITES

Je pense que la cause principale est l'égoïsme sans scrupules de nombreuses personnes hypocrites dans notre monde. Certes, l'arrestation des trafiquants est un devoir de justice. Mais la vraie solution est la conversion des cœurs, l'élimination de la demande pour assécher le marché

"Pape François

2. CULTURE DU DÉCHET (objets et personnes...):

3. LES CONFLICTS ARMÉS AUGMENTENT LA VULNÉRABILITÉ

La traite est présente dans 90% des conflits



COOPÉRATION

Prévention-Protection- Réparation et réhabilitation

MOBILISER TOUS LES ACTEURS

Gouvernements
& OI

Congrégations
religieuses

Victimes et
survivants

Entreprises
& Media

Recherche et
formation

Ensemble, nous pouvons abolir l'esclavage
Former une coalition pour prévenir et
combattre et abolir l'esclavage moderne

QUE FAIRE ?

Prévention

- **Sensibiliser** familles et communautés d'origine et d'accueil

Identification

- **Former** la police, les douanes, le personnel de santé et les prêtres.

Protection contre les trafiquants

- Et même les membres de la famille, les anciennes victimes qui peuvent aussi devenir des agresseurs

Réhabilitation

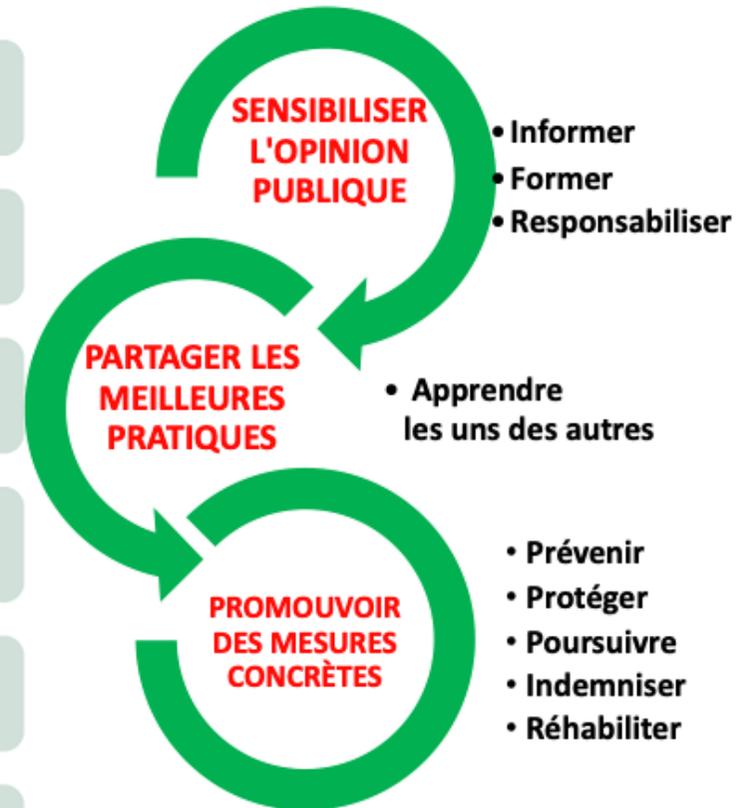
- Physique, psychologique, professionnel, spirituelle

Accès à la justice

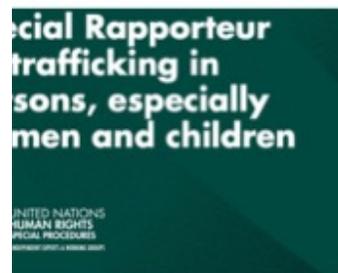
- Poursuites pénales et actions civiles en vue d'obtenir une indemnisation pour les dommages subis.

Éviter de retomber dans l'esclavage

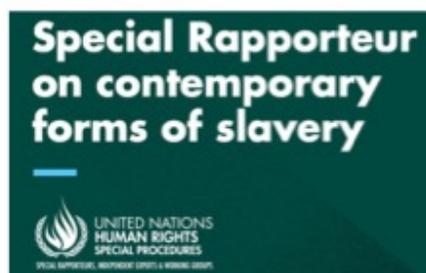
- **Protéger et responsabiliser les personnes survivantes**



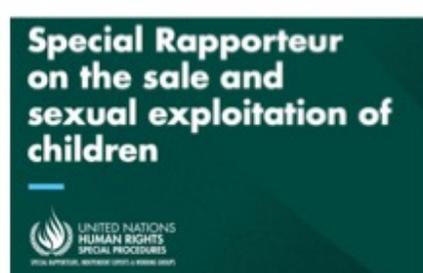
L'importance du rôle des Rapporteurs spéciaux du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies



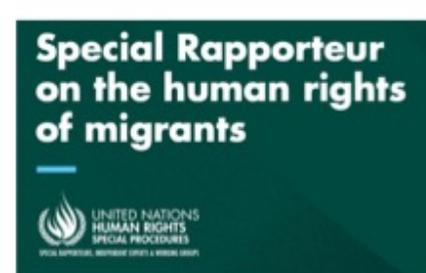
Dr. Siobhán Mullally
Traite de personnes



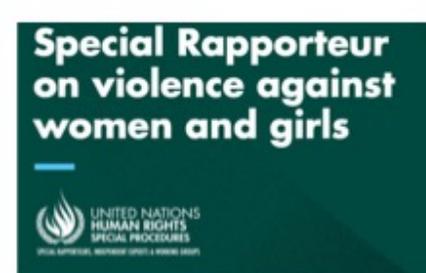
Professeur Tomoya Obokata
Esclavage contemporain



Mme Mama Fatima Singhateh
Vente et exploitation sexuelle
d'enfants



M. Felipe González Morales
Droits de l'homme
des migrants



Mme Reem Alsalem
Violence contre femmes



**United
Nations**



**UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS**
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

After 25 Years of the Palermo Protocol – The Need for Real Action



Scan for more information

HIGH LEVEL SIDE EVENT

58th Session of the Human Rights Council

Photo credit: UN Photo

After the 25 years of the Palermo Protocol, the Need for Real Action Making a Difference

Join Online



<https://bit.ly/UNITARxSMOM>

Friday, March 28th
12:00 - 13:00

Palais des Nations
Room XXII

Join in Person



indico.un.org/event/1016434

Opening: H.E. Michel VEUTHEY, Ambassador to Monitor and Combat Trafficking in Persons, Sovereign Order of Malta

Introductory remarks: Mr. Rabih EL-HADDAD, Director of the Division for Multilateral Diplomacy, UNITAR

H.E. Ambassador David FERNÁNDEZ PUYANA, Permanent Representative to United Nations Office in Geneva, University for Peace

Moderation: Mrs. Anna Sabrina WOLLMANN, Training Associate, UNITAR

Keynote: Mrs. Reem ALSALEM, Special Rapporteur on violence against women and girls, OHCHR

H.E. Ambassador Professor Muhammadou M.O. KAH, Permanent Representative to the United Nations Office in Geneva, Republic of The Gambia

Mr. Kevin HYLAND OBE, LL.M., Former UK Government's first Independent Anti-Slavery Commissioner (2014 to 2018) and Chief Executive, PRAEVENI GLOBAL

Mrs. Ena Lucia MARIACA PACHECO, LL.M., INTERPOL



University for Peace



Genève, 28 mars 2025



Refugee Protection and Human Trafficking



Monday, December 11th 2023
12:00 - 2:00 pm

Registration at:

<https://indico.un.org/event/1008615/>



Join online at:

<https://bit.ly/RefugeeProtection-HT>



Palais des Nations, Geneva -Room VII

SPEAKERS

H.E. Michel Veuthey, *Ambassador to combat trafficking in persons, Sovereign Order of Malta*

Geneviève Colas, *Secours Catholique - Caritas France and COATNET*

H.E. Ambassador Jérôme Bonnafont, *Permanent Representative to the UN and Ios, France*

H.E. Ambassador Jürg Lauber, *Permanent Representative to the UN and IOs, Switzerland*

Prof. Siobhán Mullally, *Special Rapporteur on Trafficking in Persons, especially women and children*

Vincent Cochotel, *Special Envoy for the Central Mediterranean Situation, UNHCR*

H.E Ms. Anna Ekstedt, *Ambassador for Combating Trafficking in Persons, Sweden*

Mr. Yitna Getachew, *Head of the Protection Division, IOM*

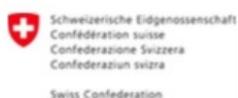
Belancille Mukamusigali, *Head of Anti-trafficking and Migration Sector, Caritas Rwanda*

Tory Clawson, *Director, Migration & Displacement Initiative, Save the Children*

Grainne O'Hara, *Senior Human Rights Adviser, UN OHCHR*

Devota Nuwe, *Head of Programs, Refugee Law Project - Uganda*

Francesca Pizzutelli, *Deputy Director and Head of the Refugee and Migrant's Rights Team, Amnesty International - International Secretariat*





United Nations



UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

7



Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005),
un engagement triple où les États parties visent à :

Prevenir la traite des êtres humains
Protéger les droits des victimes
Poursuivre les auteurs

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le GRETA (Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains) a été créé en 2009. Le GRETA est composé d'un maximum de 15 experts indépendants qui sont chargés de surveiller la situation sur le terrain et d'utiliser leur savoir-faire pour soutenir les gouvernements des États signataires dans leurs efforts de lutte contre la traite des êtres humains.

La Convention est ouverte à la ratification de tous les États, y compris les non-membres du Conseil de l'Europe.

8

Que peut-on faire en tant que Chrétiens ?

1. Se concentrer sur la **protection de la vie et de la dignité humaine**, y compris la liberté religieuse, selon l'enseignement social de l'Église catholique
2. **Utilisez toutes les plateformes disponibles** (face à face, numérique, hybride) pour rechercher des informations, faire pression, négocier, promouvoir le plaidoyer (témoignage) et l'action. N'oubliez pas les médias sociaux...
3. Le **facteur humain** : délégations mixtes, seniors et juniors, diplomates et spécialistes, expatriés et locaux
4. **Renforcer la coopération** avec les alliés traditionnels : OM, organisations internationales, organisations confessionnelles (Caritas Internationalis, congrégations religieuses et leurs réseaux (COATNET, RENATE, SOLWODI, Talitha Kum) actives dans le domaine de la défense de la vie et de la dignité humaine et sur terrain) & les **organisations locales**, y compris les victimes et les survivants, selon le **principe de subsidiarité**
5. **Établir des partenariats** avec des gouvernements, des organisations internationales, des organisations régionales et sous-régionales partageant les mêmes idées. régionales et sous-régionales, des chefs spirituels, des organisations confessionnelles pour le partage d'informations, le plaidoyer et l'action.
6. **Partager les bonnes pratiques** au sein de l'Ordre et au-delà (par le biais de sites web et de formations)
7. **Priez !**

CONTRIBUTION DE L'ORDRE DE MALTE

- **(1) Sensibilisation** aux questions et pratiques visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains (HT)

Utiliser toutes les plateformes disponibles : en personne, en ligne, hybrides, médias sociaux, conformément à l'enseignement social de l'Église catholique et aux valeurs universelles partagées.

- **Déclarations et événements** à Genève, New York, Rome et Vienne
- **Webinaires (45) sur la traite des êtres humains** (www.adlaudatosi.org)
- **Rassembler les meilleures pratiques** sur un site web (www.christusliberat.org) afin d'aider les survivants à se prendre en charge, grâce à une plateforme leur permettant de partager leurs histoires et leurs points de vue et de s'engager dans le soutien d'autres survivants.

- **(2) Formation en ligne** en collaboration avec des universités (Université pontificale grégorienne, UNITAR, UPEACE)

- **(3) Renforcer les actions concrètes** de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains

& identifier et réhabiliter les victimes grâce à des programmes médicaux spécifiques et des refuges pour les victimes de la traite des êtres humains.

- **(4) Établir des partenariats** avec des gouvernements, des organisations internationales et des universités partageant les mêmes idées, des ONG, chefs spirituels, organisations confessionnelles (Caritas, COATNET, RENATE, Talitha Kum), et des survivants pour le plaidoyer et l'action selon le principe de subsidiarité.

- **(5) Prier** : ne pas oublier la dimension spirituelle de la lutte contre l'esclavage contemporain : c'est un combat spirituel...

Participer à la Journée mondiale de **prière** contre la traite des êtres humains (**8 février**, S.Bakhita).

Messes, prières et réflexions également le **2 décembre** (Appel interreligieux 2014 sur l'esclavage contemporain).

RÔLE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

- **Appels** : Dénoncer le scandale et rappeler les valeurs de respect de la vie et de la dignité humaine de chaque personne, y compris des victimes de la traite des êtres humains.
- **Action** : Mesures de prévention de la traite et de réhabilitation des victimes (abris et programmes de réinsertion scolaire, familiale, professionnelle)

Meet the nun who helps police raid brothels run by human traffickers

Sister Ancy Mathew provides care for women freed from clutches of criminals in London



▲ Sister Ancy Mathew with members of her order, the Congregation of Adoratrices. Photograph: Andy Hall for the Observer

**Agir pour une meilleure coopération
afin de mieux protéger les victimes
de la traite des êtres humains.**

- 1. Adapter les traités internationaux et les législations nationales pour lutter contre l'esclavage contemporain sur internet, notamment sur le Dark Web, sur la pornographie et l'exploitation sexuelle.**
- 2. Mettre en œuvre les traités, les législations nationales et les plans d'action nationaux existants.**
- 3. Sensibiliser et former les parties prenantes à l'identification, la protection, la réhabilitation et l'indemnisation des victimes.**
- 4. Contrôler les chaînes d'approvisionnement et les marchés publics afin de garantir des produits et services sans esclavage.**
- 5. Augmenter le soutien aux efforts de prévention, de protection et de réhabilitation par les Gouvernements, les organisations internationales et la société civile.**

Ensemble, il est possible de briser les chaînes de l'esclavage

A la fin du siècle dernier, en 1997 et 1998,
deux coalitions ont obtenu un résultat que personne n'attendait :

- En 1997, la Coalition pour l'abolition totale des mines antipersonnel a obtenu l'adoption de la **Convention d'Ottawa**.....
- En 1998, la Coalition pour la **Cour pénale internationale (CPI)** a **obtenu l'adoption du** Statut de Rome. La traite des êtres humains est un crime contre l'humanité et un crime de guerre.

**C'est d'une coalition similaire dont nous avons besoin,
pour parvenir à l'abolition de l'esclavage moderne.**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION ET VOTRE SOUTIEN

RESTONS EN CONTACT



Michel Veuthey
m.veuthey@orderofmalta.int
+41 79 469 71 84

